

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



université PARIS-SACLAY

"LA VOLONTÉ DANS LA GESTION DES CONFLITS" PAR MADAME AURÉLIE ZAGORI

**Discipline : Science politique, laboratoire : DANTE-Laboratoire de Droit des
Affaires et Nouvelles Technologies**

jeudi 22 octobre 2015 à 10h00

L'Université de Versailles

Saint-Quentin-en-Yvelines

Faculté de Droit et de Science Politique

3 rue de la Division Leclerc

Salle du Conseil

78280 Guyancourt

R é s u m é

La gestion des conflits est indiscutablement une préoccupation actuelle des opérateurs économiques qui en appellent fréquemment à leur volonté afin de prévenir, traiter, aménager ou résoudre les conflits, au sein du contrat d'origine, par le contrat ou dans le procès, s'appropriant ainsi l'œuvre de justice. La volonté des sujets de droit et l'ordre imposé par les différentes sources de droit s'entrechoquent alors avec une intensité variable selon qu'il s'agit du domaine contractuel ou processuel. De cette confrontation se dessinent les frontières de la liberté qu'il apparaît nécessaire d'éprouver. Apprécier le rôle de la volonté, individuelle ou conjointe, des parties ou des tiers, dans la gestion des conflits permet ainsi d'isoler plusieurs conceptions de la Justice, entre satisfaction

d'intérêts privés, service public et réalisation d'un idéal universel. À cet égard, la position adoptée par le droit positif incite à se demander si une vision plus individualiste de la justice serait envisageable.

A b s t r a c t

Conflict management is nowadays undoubtedly a major subject for economic operators who frequently mobilize their will in order to prevent, process, adjust or solve their conflicts, within the original agreement, by an agreement or during the proceedings, thus appropriating the art of justice. Individual will then confronts with the imposed order as defined by different mandatory legal sources with an intensity which varies depending on the contractual or procedural nature of the considered field. From this confrontation arise freedom's boundaries which need to be challenged. Assessing the role of will, whether individual or joint, of the parties or of third parties, in conflict management enables the isolation of multiple conceptions of Justice, as private interest satisfaction, universal ideal achievement and public service. The position adopted by substantive law invites to determine if a more individualistic view of justice is conceivable.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Hugo BARBIER, Professeur des Universités, à l'Université d'Aix-Marseille - Rapporteur

Lucie MAYER, Professeur des Universités, à l'Université de Reims
Champagne-Ardenne – Rapporteur

Thomas CLAY, Professeur des Universités, à l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines – Directeur de thèse

Loïc CADIET, Professeur des Universités, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne –
E x a m i n a t e u r

Emmanuel JOLIVET, Professeur Associé, à l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines - Examineur

Contact : DREDVal Service FED : theses@uvsq.fr